



CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2021

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs (CDC) organisés par la Comité du Nord (à l'exception du CDC-J).

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental : Jean-Claude DESMULIE ;
- Le responsable de la Commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats CDC1, CDC2, CDC3 et CDC-JP : Arnaud BOUTELIER ;
- La responsable des championnats CDC-F : Irène ROBEAUX ;
- Le responsable des championnats CDC-V1 et CDC-V2 : Francis JACQUEMOT ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : André BAR.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC du département, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Un club ne pourra avoir au maximum que 3 équipes dans une même division (dans la mesure des places disponibles) et 5 équipes, par catégorie, toutes divisions confondues (CNC – CRC – CDC).

Si un même club possède 2 équipes dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

La dotation globale du comité départemental sera de 6800 euros. La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 3 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promouvable refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

CDC3 3^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC3 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

2 – organisation



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Le CDC3 se déroulera en secteur avec un minimum de 4 équipes. Il pourra y avoir un maximum de 20 équipes sur un même secteur réparties en 4 groupes de 5 équipes (dans tous les cas, un groupe pourra être composé de 6 équipes maximum). Une phase finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe). Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif senior 2020 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées au maximum.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.
Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC3 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC3.

Un joueur participant à une rencontre de CDC3 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale.

Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur accèdent à la 2^{ème} division (CDC2). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au deuxième du secteur et dans la suite du classement du secteur si nécessaire.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 4^{ème} division (CDC4).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC3.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 3 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 10 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 24 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 31 octobre à 14 heures ;
- Dimanche 7 novembre à 14 heures.

S'il y a lieu, les phases finales de secteur auront lieu le samedi 13 novembre à 14 heures.
Elles établiront le classement par secteur et le club champion de secteur montera en CDC2.

Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1050 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux premiers de chaque secteur).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC2 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E





La liste des joueurs qui participeront au championnat devra être envoyée un mois avant le début de la compétition.

2 – organisation

Le CDC2 est composé de 22 équipes répartis en 2 groupes de 6 et 2 groupes de 5.

Le Championnat Départemental des Clubs de division 2 (CDC2) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Départemental des Clubs de division 1 CDC1 ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs de division 3 (CDC3).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC2.

Un joueur participant à une rencontre de CDC2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Les 2 premiers de chaque groupe accèdent au championnat départemental de 1^{ère} division (CDC1). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 3 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au troisième du groupe concerné et ainsi de suite dans l'ordre du classement.

Les derniers de chaque groupe et le « moins bon 5^e » descendent en 3^{ème} division (CDC3).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 2^{ème} division (CDC2) et établir le classement du championnat CDC2.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 3 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 10 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 24 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 31 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 7 novembre à 08 heures 30 ;
- Phase finale : dimanche 14 novembre à 08 heures 30.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC1 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

La liste des joueurs qui participeront au championnat devra être envoyée un mois avant le début de la compétition.

2 – organisation

Le CDC1 est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 6.

Le Championnat Départemental des Clubs de division 1 (CDC1) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Régional des Clubs de division 2 CRC2 ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs de division 2 (CDC2).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC1 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC1.

Un joueur participant à une rencontre de CDC1 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.
Les 2 derniers de chaque groupe descendent en 2^{ème} division (CDC2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 1^{ère} division (CDC1) et établir le classement du championnat CDC1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.
Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC2B, groupe territorial « Nord – Pas de Calais » du championnat régional de 2^{ème} division.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Dimanche 3 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 10 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 24 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 31 octobre à 08 heures 30 ;
- Dimanche 7 novembre à 08 heures 30 ;
- Phase finale : dimanche 14 novembre à 08 heures 30.

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E





Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC féminin

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

2 – organisation

Le CDC Féminin est composé de 26 équipes répartis en 4 groupes de 4 et 3 groupes de 3.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Irène ROBEAUX, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Une joueuse participant à une rencontre dans une équipe de CDC-F ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-F.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase « finale ».

Les deuxièmes de chaque groupe accèdent à la phase « accession » (qualificative pour la première division 2022 CDC-F1).

Les autres équipes seront en deuxième division en 2022 (inscription obligatoire).

Le championnat de première division 2022 (CDC-F1 – 12 équipes) sera composé des équipes suivantes :

- descente éventuelle de CRC-F2 (0 à 3 équipes) ;
- demi-finalistes et quarts de finalistes de la phase « finale » ;
- équipes issues de la phase « accession » selon le classement (3 à 6 équipes suivant le nombre de descente de CRC-F2).

Phase « finale »

La phase « finale » désigne la phase allant des quarts de finale à la finale pour les premiers de chaque groupe.



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Les premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les quarts de finale qui seront désignés par tirage au sort (le premier tiré recevra – 2 équipes d'un même club seront automatiquement opposées en quarts de finale).

Une finale départementale opposant les vainqueurs des quarts de finale aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental féminin (CDC-F) et établir le classement du championnat CDC-F.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC-F2B, groupe territorial « Nord – Pas de Calais » du championnat régional féminin de 2^{ème} division.

Les demi-finalistes et les quarts de finalistes accéderont à la première division départementale (CDC-F1).

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase « finale » entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Phase « accession »

La phase « accession » désigne la phase allant des quarts de finale à la finale pour les deuxièmes de chaque groupe.

Les deuxièmes de chaque groupe sont qualifiés pour les quarts de finale qui seront désignés par tirage au sort (le premier tiré recevra – 2 équipes d'un même club seront automatiquement opposées en quarts de finale).

Une finale départementale opposant les vainqueurs des quarts de finale aura lieu afin d'établir le classement pour une accession en première division départementale (CDC-F1).

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Le classement de la phase « accession » sera établi comme suit :

- 1^{er} : vainqueur ;
- 2^{ème} : finaliste ;
- 3^{ème} : demi-finaliste ayant perdu contre le vainqueur ;
- 4^{ème} : demi-finaliste ayant perdu contre le finaliste ;
- 5^{ème} : quart de finaliste ayant perdu contre le vainqueur ;
- 6^{ème} : quart de finaliste ayant perdu contre le finaliste.

Les équipes classées de 1 à 3 accéderont à la première division départementale (CDC-F1). Suivant le nombre de descentes de CRC-F2, elles pourront être rejointes par les équipes classées de 4 à 6.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase « accession » entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage.

Phase éliminatoire :

- Dimanche 12 septembre à 08 heures 30 ;
- Samedi 18 septembre à 14 heures ;
- Samedi 2 octobre à 14 heures.

Phase « accession » :

- Samedi 9 octobre à 14 heures : quarts de finale ;
- Dimanche 10 octobre à 08 heures 30 : demi-finales puis finale.

Phase « finale » :

- Samedi 9 octobre à 14 heures : quarts de finale ;
- Dimanche 10 octobre à 08 heures 30 : demi-finales puis finale.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour les demi-finales et la finale des phases « accession » et « finale », la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase « accession » et phase « finale » : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques à partir des demi-finales.

Délégations

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site des phases « accession » et « finale ». Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées aux demi-finales de la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).
Une dotation départementale de 250 euros récompensera les équipes ayant accédées à la finale de la phase « accession » (150 € - 100 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC Vétérain 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

2 – organisation

Le CDC-V2 est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 5 et 1 groupe de 4.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur au maximum 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Francis JACQUEMOT, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-V2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-V2.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-V2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la 1^{ère} division (CDC-V1).

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3^{ème} division (CDC-V3).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC-V2.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 7 septembre à 14 heures ;
- Mardi 14 septembre à 14 heures ;
- Mardi 21 septembre à 14 heures ;
- Mardi 28 septembre à 14 heures ;
- Mardi 5 octobre à 14 heures.

Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Participation financière du comité départemental :

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 750 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux premiers de chaque secteur).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC Vétérans 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

La liste des joueurs qui participeront au championnat devra être envoyée un mois avant le début de la compétition.

2 – organisation

Le CDC-V1 est composé de 24 équipes répartis en 4 groupes de 6.

Le Championnat Départemental des Clubs Vétérans de division 1 (CDC-V1) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Régional des Clubs Vétérans CRC-V ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs Vétérans de division 2 (CDC-V2).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Francis JACQUEMOT, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.
Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-V1 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-V1.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-V1 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe accèdent à la phase finale.

Le dernier de chaque groupe et le « moins bon 5^{ème} » (au minimum car il pourrait y avoir plus de descente suivant le nombre d'équipes qui descendront du CRC-V en CDC-V1) descendent en 2^{ème} division (CDC-V2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental vétérans de 1^{ère} division (CDC-V1) et établir le classement du championnat CDC-V1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion et le finaliste monteront en CRC-V, championnat régional vétérans.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 7 septembre à 14 heures ;
- Mardi 14 septembre à 14 heures ;
- Mardi 21 septembre à 14 heures ;
- Mardi 28 septembre à 14 heures ;
- Mardi 5 octobre à 14 heures ;





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



- Phase finale : mardi 12 octobre à 08 heures 30.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre.

L'absence d'un arbitre à un match entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase éliminatoire : le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach) - le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach). Seuls sont autorisés le short ou le pantalon de survêtement.

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.

Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

CDC Provençal

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-JP devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 1^{er} avril de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

2 – organisation

Le CDC-JP est composé de 4 équipes.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-JP ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-JP et/ou CRC-JP.

Montées et descentes

Les 3 premiers accèdent au CRC-JP.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 2^{ème} division (CDC-JP2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les 4 équipes aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental jeu provençal (CDC-JP) et établir le classement du championnat CDC-JP.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale et les perdants la petite finale.

Au terme de cette phase finale, le champion, le finaliste et le 3^e monteront en CRC-JP, championnat régional jeu provençal.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

COMTE DU NORD DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL N° Siret : 42498187600016 APE : 913E





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Phase finale : dimanche 12 septembre à 08 heures 30.

Arbitrage

Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Phase finale : le haut (représentatif du club) et le bas (short ou pantalon de survêtement) devront être identiques.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 200 € - 100 €).

Le Président du Comité du Nord
Jean-Claude DESMULIE.

01 septembre 2021